

CAP/SHB  
MINISTERE DE LA SANTE  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----  
DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES *B*  
-----  
SERVICE ADMINISTRATIF

BURKINA FASO  
-----  
Unité-Progress-Justice

Arrêté n°2003 126/MS/SG/DRH/SA  
portant nomination de Chef de service  
au Centre Hospitalier Régional de  
Ouahigouya.

CLT/288



**LE MINISTRE DE LA SANTE**

28 MAR. 2003

- VU la Constitution ;  
VU le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du  
Premier Ministre ;  
VU le Décret n°2002-205/PRES/PM du 10 juin 2002 portant composition  
du Gouvernement du Burkina Faso ;  
VU la Loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux  
emplois et aux agents de la Fonction Publique ;  
VU le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du  
Ministère de la Santé ;  
VU le Décret n°99-278/PRES/MS/MEF/MASF du 03 août 1999 portant statut des  
Etablissements Hospitaliers Publics ;  
VU l'Arrêté n°2000-053/MS du 08 février 2000 portant organisation et fonctionnement  
des Etablissements Hospitaliers Publics ;  
Sur proposition de la Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional de Ouahigouya.

**A R R E T E**

Article 1 /- Les agents dont les noms suivent, sont nommés Chef de service conformément  
au tableau ci-dessous :

N°mle	Nom et prénoms	Corps	Service
57084	ZONGO Ouampoko	Médecin	Médecine
80538	OUATTARA Siaka	Pharmacien	Laboratoire d'Analyse Médicale

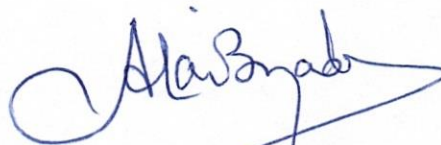
**Article 2** / - Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et la Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional de Ouahigouya sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

**Article 3** /- Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés en leur qualité sus nommée, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- 1 - CAB
- 1 - SG
- 1 - DGS
- 1 - DGHSP
- 1 - IGSS
- 1 - DRS/Ouahigouya
- 1 - CHR/Ouahigouya
- 1 - Solde
- 1 - CF
- 1 - Trésor
- 1 - Impôts
- 2 - Intéressés
- 2 - Archives

Ouagadougou, le 02 APR 2003



**Bédouma Alain Y O D A./-**